



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux travailleurs ayant à effectuer du cadénassage ainsi qu'aux superviseurs et au personnel impliqué dans l'organisation sécuritaire des opérations.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Initier le participant aux principes de bases du cadénassage.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant sera en mesure :

- D'identifier les moments où il doit cadenasser
- D'appliquer les principes de bases du cadenassage
- De connaître les principaux accessoires utilisés lors du cadenassage

Puisqu'il s'agit d'une formation générale, le programme de cadenassage de l'entreprise devra être présenté par l'employeur.

DURÉE

3 heures de contenu théorique

CONTENU DU COURS

- Programme de cadenassage
- Quand doit-on cadenasser ?
- Qui doit cadenasser ?
- Que doit-on cadenasser ?
- Comment doit-on cadenasser ?
- Matériel de cadenassage

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Présentation et discussion

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide d'information sur les dispositions réglementaires
- Équipements mobiles : procédure principale de contrôle des énergies
- Exercices

ÉVALUATION

Examen

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.



VIA PRÉVENTION